ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE
Liberté
Égalité
Fraternité

BUREAU DES EXAMENS DE TUNIS

INSCRIPTION AU BACCALAUREAT GENERAL ET TECHNOLOGIQUE
Epreuves 2027 et 2028

Candidats individuels et candidats scolarisés au CNED résidant en Tunisie

Notice à lire impérativement avant de procéder à l'inscription

Les candidats demandant, à titre dérogatoire, à subir les épreuves de Français et de Mathématiques en même temps que les autres épreuves terminales du baccalauréat doivent s'inscrire à l'examen sur le niveau terminal (Baccalauréat général et technologique - BGT 2027).
Il est déconseillé aux candidats présentant le baccalauréat tunisien aux sessions 2027 ou 2028 de s'inscrire aux épreuves anticipées du baccalauréat. Si ces épreuves ont lieu en même temps que les épreuves du baccalauréat tunisien, les dates ne pourront pas être modifiées.

L'inscription à un examen est un acte personnel, il est recommandé aux candidats de s'inscrire eux-mêmes afin d'éviter toute erreur ou omission.

Avant toute inscription, consulter :

- le site Eduscol pour connaître les attendus et contenus des épreuves ainsi que les programmes :

Baccalauréat général https://eduscol.education.fr/750/baccalaureat-general

Baccalauréat technologique https://eduscol.education.fr/768/baccalaureat-technologique

Certaines épreuves nécessitent de remettre un dossier avant l'épreuve (l'épreuve orale de français et la spécialité de sciences de gestion et numérique) : les dates et les modalités de transmission sont communiquées à l'adresse https://www.institutfrancais-tunisie.com/examens-concours-reseau/#/ : onglet EAB.

C'est sur cette page web que vous trouverez toutes les informations utiles tout au long de la session.

La procédure d'inscription et de paiement des frais est entièrement dématérialisée.

L'inscription aux épreuves du baccalauréat se fait en 2 étapes :

1ère étape : inscription par internet, téléversement des pièces justificatives et validation en ligne par le candidat.

2ème étape : le paiement des frais d'un montant de 800 TND s'effectue exclusivement en ligne. Aucun paiement par chèque ou espèces ne sera accepté.

Le paiement se fera en janvier 2027. La procédure et les délais de paiement seront communiqués sur la page web de l'Institut français :

https://www.institutfrancais-tunisie.com/examens-concours-reseau/#/

L'inscription à l'examen ne sera définitive qu'après le paiement des frais dans le délai imparti.
A défaut, la candidature sera annulée ; vous recevrez un courriel vous en informant. Pensez à vérifier dans vos spams.

Il ne sera procédé à aucun remboursement des frais d'examen.

Les candidats scolarisés au CNED en classe complète réglementée ne sont pas concernés par la 1ère étape. Ils sont inscrits par le CNED. Ils doivent, dès réception de leur confirmation d'inscription et **avant le 15 décembre 2026 à 18h**, téléverser les pièces justificatives demandées, valider leur inscription en ligne et **suivre la procédure décrite à la 2ème étape.**

Les candidats inscrits au CNED en scolarité libre ou en cours à la carte doivent suivre la 1ère étape et la 2ème étape pour valider leur inscription.

Les inscriptions sont réalisées uniquement par internet sur un ordinateur et non sur un smartphone
du lundi 2 novembre à 8h00 au vendredi 20 novembre à 18h00

Le candidat sous statut individuel doit impérativement déposer ses pièces justificatives dans son compte Cyclades avant le 20 novembre 2026 à 18h dernier délai.

Aucune inscription ne sera acceptée ou modifiée au-delà de la clôture des inscriptions.

En l'absence de pièces justificatives, ou d'une pièce manquante, l'inscription sera annulée.

ACCOMPAGNEMENT DES CANDIDATS

Si vous rencontrez des difficultés pour vous inscrire, consulter l'aide en ligne sur votre compte Cyclades. Si vous ne trouvez pas la réponse à votre question, vous écrivez à bureau.examens@institutfrancais-tunisie.com en précisant votre NOM, Prénom et EA 2027 ainsi que le problème rencontré.

Il est inutile de vous déplacer au bureau des examens ou de prendre contact par téléphone à ce sujet.

ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE

PROCEDURE DE PRE-INSCRIPTION PAR INTERNET

Points de vigilance lors de la création du compte et de la saisie des informations à la rubrique Identification

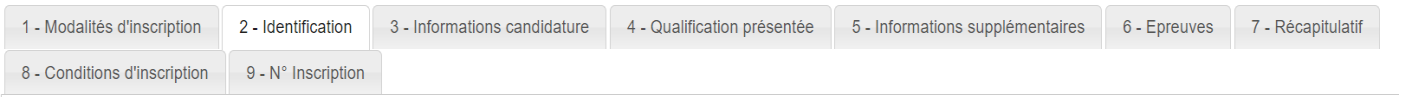
- **L'état civil saisi sur le compte doit être conforme à votre passeport, pièce d'identité en français, extrait de naissance en français.**
- **L'état civil saisi sur le compte sera reporté sur le diplôme.**
- **Indiquez une majuscule pour la 1ère lettre des noms propres : ils figureront tels que saisis par vos soins sur votre diplôme.**
- **Rappel : le nom d'usage** est réservé aux candidats dont cette donnée figure sur la pièce d'identité. Si ce n'est pas mon cas, il faut laisser la case vide. Si vous indiquez un nom d'usage, il sera reporté sur votre diplôme.
- **Les candidats nés en Tunisie ne renseignent pas le département de naissance.**
- **Adresse postale : le plus grand soin doit être apporté à la saisie de votre adresse postale. Votre diplôme du baccalauréat délivré une seule fois en un exemplaire vous sera adressé par voie postale au 1er trimestre de l'année 2029 à l'adresse saisie par vos soins sur votre compte Cyclades.**

COMPTE UTILISATEUR Cyclades	✓ **J'ai déjà un compte candidat cyclades** Je me connecte directement Cliquer ici puis « Me connecter ». ✓ **J'ai un compte candidat cyclades mais j'ai oublié le mot de passe** Je me connecte directement Cliquer ici puis « Me connecter » Je saisis mon adresse mail utilisée lors de la création de mon compte Cyclades et je clique sur « mot de passe oublié » pour réinitialiser mon mot de passe. ✓ **Je n'ai jamais eu de compte candidat cyclades** → Je clique ici puis sur « Je n'ai pas de compte » Je saisis toutes les informations demandées o **L'adresse mail est l'identifiant du compte**, il ne peut y avoir qu'un seul compte candidat par adresse mail. o Le mot de passe doit comporter au moins une majuscule, une minuscule et un caractère spécial. Le nombre de caractères doit être compris entre 12 et 30. → Un mail d'activation est ensuite envoyé à l'adresse mail que j'ai renseignée : je clique sur le lien d'activation **dans les 48h suivant la réception** (je vérifie également mes spams) → Je peux alors me connecter à l'aide de mon adresse mail et de mon mot de passe Une aide est disponible sur la page d'accueil en haut et à droite de l'écran. **Le compte CYCLADES** permet de s'inscrire et de récupérer tous les documents nécessaires au déroulement des épreuves (récapitulatif d'inscription, CONVOCATIONS aux épreuves, copies et relevés de notes) et de consulter ses résultats. Vous êtes invité(e) à le visiter régulièrement en fonction du calendrier des épreuves précisé sur la page web du bureau des examens. Vous serez informé(e) **par mail** (à l'adresse renseignée lors de la création du compte) de la mise à disposition des documents. (**Attention vérifier vos SPAMS !**)

ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE
Liberté

MON INSCRIPTION

Je saisis toutes mes informations individuelles : des écrans informatifs me guident tout au long du processus. Je complète tous les onglets ci-dessous :



Onglet : Identification

- ✓ Je complète mes données personnelles.

J'apporte une attention particulière aux données d'état civil. Celles-ci doivent être conformes à la pièce d'identité. Je renseigne le nom d'usage si celui-ci figure sur la pièce d'identité. Si ce n'est pas le cas, je laisse la case vide.
L'état civil que je renseigne est celui qui figurera sur le diplôme du baccalauréat.

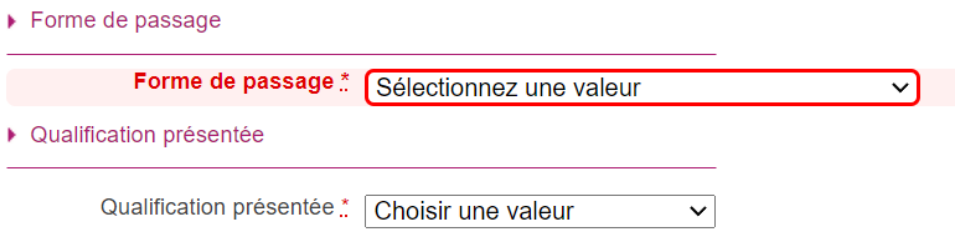
Une fois ma candidature enregistrée, si je me rends compte d'une erreur dans mes données après la clôture des inscriptions, je contacte le bureau des examens bureau.examens@institutfrancais-tunisie.com pour faire une demande de modification.

Onglet : Informations candidatures

- ✓ **Catégorie de candidat** : je renseigne la catégorie qui me correspond « INDIVIDUEL ».
- ✓ **Etablissement :** je choisis dans le menu déroulant INDIVIDUEL résident TUNISIE-TUNISIE
- ✓ **Particularités** :

→ Si je **redouble** « la première », je renseigne la case.
→ Si je suis des **cours par correspondance au CNED libre**, je peux renseigner la case.

Onglet : Qualifications présentées



- ✓ **Forme de passage :** je choisis le calendrier de passation des épreuves.

Deux formes de passage me sont proposées au choix.

1ère forme de passage : je choisis d'être évalué(e) uniquement au niveau Terminal

« Evaluations ponctuelles en terminale y compris EPS »	
Epreuves à subir en 2027	
Français écrit	Programme de 1ère
Français oral	Programme de 1ère
Mathématiques	Programme de 1ère
Epreuves à subir en 2028	
Spécialité suivie uniquement en première	Programme de 1ère

Histoire géographie	Programme du cycle terminal (*)
Enseignement scientifique (BCG) ou Enseignement scientifique avec mathématiques spécifiques (BCG)	Programme du cycle terminal (*)
Mathématiques (BTN)	Programme du cycle terminal (*)
LVA	Programme du cycle terminal (*)
LVB	Programme du cycle terminal (*)
EMC	Programme du cycle terminal (*)
EPS	Deux activités en terminal
Enseignements optionnels	Programme du cycle terminal (*)
Philosophie	Programme du cycle terminal (*)
Grand Oral	Programme du cycle terminal (*)
Spécialité 1	Programme du cycle terminal (*)
Spécialité 2	Programme du cycle terminal (*)

() Programme du cycle terminal = programme de 1ère + programme de terminale*

2ème forme de passage : je choisis d'être évalué(e) en Première et en Terminale

« Evaluations ponctuelles en 1ère et terminale y compris EPS »	
Epreuves à subir en 2027	
Français écrit	Programme de 1ère
Français oral	
Mathématiques	
Spécialité suivie uniquement en première	
Histoire géographie	
Enseignement scientifique (BCG) ou Enseignement scientifique avec mathématiques spécifiques (BCG)	
Mathématiques (BTN)	
LVA	
LVB	
EMC	
Enseignements optionnels	
Epreuves à subir en 2028	
Histoire géographie	Programme de terminale
Enseignement scientifique (BCG)	
Mathématiques (BTN)	
LVA	
LVB	
EMC	
Enseignements optionnels	
Philosophie	

ACADÉMIE D'AIX-MARSEILLE
Liberté Égalité Fraternité

Grand Oral	Programme du cycle terminal
Spécialité 1	
Spécialité 2	
EPS	Deux activités en terminal

Le choix de la forme de passage des épreuves concerne l'ensemble des enseignements obligatoires et optionnels.
LE CHOIX EST DEFINITIF POUR L'ENSEMBLE DU CYCLE TERMINAL et ne sera pas modifiable.

- ✓ **Qualification présentée** : je renseigne ma voie Baccalauréat général ou baccalauréat technologique (si technologique, je précise STMG pour la série).

Baccalauréat général : je renseigne 3 spécialités parmi les 9 proposées,
Baccalauréat technologique : les épreuves de spécialités sont imposées.

Je consulte le détail des spécialités page 10 – annexes n°1a et n°1b.

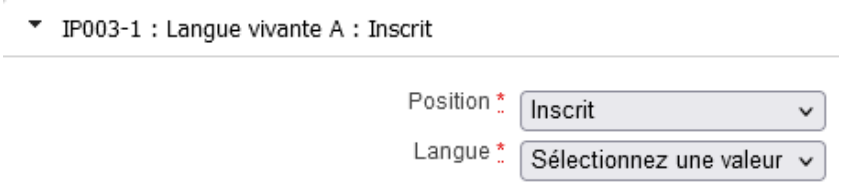
Enseignement de spécialité suivi uniquement en 1ère :
⚠ le choix de cet enseignement est définitif si je choisis la forme de passage «*évaluations ponctuelles en fin de chaque année du cycle terminal en plus des épreuves terminales ponctuelles y compris EPS* »
Aucune modification ne sera acceptée après la clôture des inscriptions.

Enseignement scientifique ou enseignement scientifique avec mathématiques spécifiques :
je suis inscrit(e) automatiquement à l'enseignement selon ma situation :
- Si j'ai choisi la spécialité Mathématiques : je suis automatiquement inscrit en enseignement scientifique.
- Si je n'ai pas choisi la spécialité Mathématiques : je suis automatiquement inscrit en enseignement scientifique avec mathématiques spécifiques.

Onglet : Epreuves

J'accède à l'onglet « épreuves » si j'ai choisi de présenter des épreuves en 1ère et en terminale.

- ✓ **Epreuves de langues :** je renseigne les langues souhaitées sur les épreuves de LVA et de LVB parmi les 5 proposées en Tunisie : Allemand, Anglais, Arabe, Espagnol et Italien.
Si je m'inscris au baccalauréat technologique STMG, je dois obligatoirement m'inscrire en LV anglais, soit en LVA, soit en LVB.



- ✓ **Enseignements optionnels :** si je souhaite m'inscrire à un enseignement optionnel (cf. annexen°2), je dois positionner sur l'épreuve concernée « inscrit ».

Précisions complémentaires concernant les enseignements optionnels :

Le résultat obtenu à chacune des évaluations ponctuelles des enseignements optionnels est affecté d'un coefficient 2.
Ces coefficients s'ajoutent au total des coefficients (100) prévus pour les enseignements obligatoires. Ainsi, **l'inscription à des enseignements optionnels engage le candidat.**

⚠ **Toute absence non justifiée à une évaluation ponctuelle à laquelle il était inscrit est sanctionnée par la note 0, affectée du coefficient prévu.**

ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE
Liberté
Égalité
Fraternité

Avant de faire un choix, nous vous invitons à consulter le contenu des épreuves afin **d'évaluer le niveau d'exigence de l'épreuve** (*cf. la note de service parue au bulletin officiel n°41 du 4 novembre 2021 modifié par note de service du 23/03/22 (BOEN n° 15 du 14/04/22) pour certaines évaluations ponctuelles à compter de la session 2023)*.

Onglet : Récapitulatif

A la fin de la saisie, je **relis attentivement** toutes les données saisies avant d'enregistrer mon inscription.

Je ne pourrai plus modifier mes choix d'enseignements après la fermeture du serveur le 20 novembre 2026 à 18 heures.

Ils seront définitifs pour l'ensemble du cycle terminal.

Je peux éditer ma confirmation en cliquant sur **Visualiser/Imprimer**

Après vérification du récapitulatif d'inscription et validation de celle-ci vous reviendrez sur la page d'accueil de votre compte.

En cliquant sur l'icône de l'inscription, je fais apparaître les différents menus qui me seront utiles pour le suivi de mon examen :

Ma confirmation d'inscription est disponible dans **Mes documents.** Je peux l'enregistrer au format pdf sur mon ordinateur.



C'est également dans cet onglet que je trouverai tous les documents qui me seront adressés : convocations aux épreuves, relevé de notes…

CONFIRMATION D'INSCRIPTION	✓ Une fois ma confirmation d'inscription imprimée, je vérifie et corrige les erreurs en ligne tant que le service d'inscription est ouvert. ✓ Je téléverse ma confirmation d'inscription **signée** et les pièces justificatives correspondantes avant **le 20 novembre 18h00** (dans le menu **Mes justificatifs**) **Tout dossier non complet, pièce(s) justificative(s) non téléversée(s) dans les délais entraîne l'annulation de l'inscription à l'examen.**
PIECES JUSTIFICATIVES A TELEVERSER	 Pour **finaliser mon inscription**, je téléverse dans mon compte Cyclades, rubrique « **Mes justificatifs »**, les documents demandés **avant le 20 novembre 2026 à 18h dernier délai.** → je retrouve ma confirmation (récapitulatif) et la liste des pièces que je dois fournir, dans mon espace Cyclades à partir du menu, je clique sur « **Mes documents** » (**1.**)

ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE
Liberté
Égalité
Fraternité

→ je téléverse mes pièces justificatives dans mon espace Cyclades à partir du menu, je clique sur « **Mes justificatifs** » (**2.**)

Les documents demandés :
→Ma confirmation d'inscription signée

→ **Une photocopie de ma pièce d'identité :** carte nationale d'identité française ou en caractères latins ou passeport. Si je ne possède pas encore de passeport, un extrait de naissance en français (**Attention le passeport est obligatoire pour être autorisé(e) à passer les épreuves si je ne possède pas de carte d'identité française ou en caractères latins**).

Pour les candidats de nationalité française ou possédant la double nationalité

→ **Attestation de recensement**, obligatoire pour pouvoir s'inscrire à l'examen si j'ai entre 16 et 18 ans ;

→ **Certificat de participation ou d'exemption à la Journée Défense et Citoyenneté, ou Journée de Mobilisation ou à défaut l'attestation de recensement,** obligatoire pour pouvoir s'inscrire à l'examen si j'ai entre 18 et 25 ans.

Les candidats de **nationalité autre que française ou tunisienne** doivent en plus des pièces demandées, téléverser en un seul fichier la copie certifiée conforme de la carte de séjour en Tunisie en cours de validité avec le passeport **; à défaut, leur candidature** sera annulée.

Dépôt des pièces justificatives avant le 20 novembre 2026 à 18h dernier délai.

Si je relève des erreurs sur mon récapitulatif avant le 20 novembre à 18h, j'ai la possibilité de modifier mon inscription.



Je peux consulter la liste des pièces justificatives à fournir pour valider mon inscription : « Demande pièces justificatives ».

Les justificatifs seront à téléverser dans l'onglet « Mes Justificatifs » **avant le 20 novembre 2026 à 18h00.**

Tout dossier incomplet, pièce(s) justificative(s) non fournie(s), votre inscription ne sera pas validée et vous ne serez pas autorisé(e) à présenter l'examen.

CONVOCATIONS AUX EPREUVES

Vous serez averti(e) par mail automatique de Cyclades (sur le mail utilisé pour l'inscription) de la mise à disposition d'une ou plusieurs convocations dans votre espace candidat vous indiquant les dates et les lieux d'épreuves. (**Attention vérifier vos SPAMS !**)

Ces dates et lieu de passation ne seront pas modifiées pour des raisons de convenance personnelle.

Il est impératif de lire les consignes jointes pour s'assurer du bon déroulement des épreuves.

Le calendrier des épreuves sera actualisé ultérieurement sur la page web https://www.institutfrancais-tunisie.com/examens-concours-reseau/#/

Il n'est pas communiqué par courriel, ni par téléphone.

EPREUVES ANTICIPEES DE FRANCAIS

Chaque candidat individuel doit construire par lui-même son récapitulatif de lectures et textes en conformité avec les programmes de la classe de première. Il présente l'épreuve dans les mêmes conditions que les candidats scolaires.

Les informations seront actualisées sur la page Web https://www.institutfrancais-tunisie.com/examens-concours-reseau/#/

CONTENUS DES EPREUVES DU BACCALAUREAT

L'ensemble des informations relatives au baccalauréat sont disponibles sur le site Eduscol https://eduscol.education.fr/2343/candidats-individuels-au-baccalaureat-general-et-au-baccalaureat-technologique

DEFINITION DES EPREUVES ANTICIPEES DE FRANÇAIS :

- Note de service du 23 juillet 2020 (BOEN spécial n°6 du 31 juillet 2020)

Epreuves anticipées obligatoires et à l'épreuve orale de contrôle de français à compter de la session 2021
Modifié par la note de service du 12 novembre 2021 (BOEN n° 43 du 18 novembre 2021)
Epreuves anticipées obligatoires et épreuve orale de contrôle à compter de le session 2021 : modification
Modifié par la note de service du 26-9-2023 (BOEN n° 36 du 28 septembre 2023
Modification de l'épreuve orale anticipée de français

- Programme des œuvres pour l'enseignement en 2026-2027

Note de service du 4 juillet 2025 parue au BOEN n°30 du 24 juillet 2025
Programme national d'œuvres pour l'enseignement de français pour l'année scolaire 2026-2027

DEFINITION DE L'EPREUVE ANTICIPEE DE MATHEMATIQUES :

https://eduscol.education.fr/4230/epreuve-anticipee-de-mathematiques-aux-baccalaureats-general-et-technologique

• Note de service du 10 juin 2025 (BOEN n°6 du 12 juin 2025)

Épreuve anticipée de mathématiques de la classe de première des voies générale et technologique (définition de l'épreuve et précisions sur l'épreuve de rattrapage appelée épreuve orale de contrôle)

• Note de service du 10 juin 2025 (BOEN n°6 du 12 juin 2025)

Automatismes évaluables lors de l'épreuve anticipée de mathématiques pour l'année scolaire 2025-2026 au titre de la session 2027 des baccalauréats général et technologique

DEFINITION DES EPREUVES DE SPECIALITES SUIVIES UNIQUEMENT EN CLASSE DE PREMIERE :

Baccalauréats technologiques : Note de service du 29 juillet 2021 (BOEN n° 31 du 26 août 2021) Évaluation ponctuelle dans l'enseignement de spécialité suivi uniquement pendant la classe de première de la voie technologique à compter de la session 2023

- **Baccalauréat général** : Note de service du 29 juillet (BOEN n°31 du 26 août 2021) Évaluation ponctuelle dans l'enseignement de spécialité suivi uniquement pendant la classe de première de la voie générale à compter de la session 2023

Annexe n° 1a

EPREUVES DE SPECIALITES BACCALAUREAT GENERAL

Je choisis parmi les 9 spécialités proposées en Tunisie :

Spécialités	Domaines au choix
Histoire géographie, géopolitique et sciences politiques	
Humanités, Littérature et philosophie	
Langues, littérature et cultures étrangères et régionales	**anglais (littéraire)** **ou anglais monde contemporain*)***
Mathématiques	
Numérique et sciences informatiques	
Physique-chimie	
Sciences et vie de la terre	
Sciences de l'ingénieur	
Sciences économiques et sociales	

Annexe n° 1b

EPREUVES DE SPECIALITES DU BACCALAUREAT TECHNOLOGIQUE

Spécialités prévues par la réglementation :

Séries	Spécialités	
	Spécialités évaluées en fin de Première	**Spécialités évaluées en Terminale**
STMG	Sciences de gestion et numérique	- Droit et économie - Management, sciences de gestion et numérique

ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE
Liberté
Égalité
Fraternité

Annexe n° 2

ENSEIGNEMENTS OPTIONNELS CANDIDATS INDIVIDUELS

Deux enseignements optionnels maximum au choix parmi :

	Voie générale	**Série STMG**
Enseignement en première et terminale (1 seul enseignement au choix)	- Arts plastiques - Arts Théâtre - Langue vivante C	- Arts plastiques - Arts Théâtre
Enseignement uniquement en terminale (1 seul enseignement au choix)	- Mathématiques complémentaires *(sauf candidats avec spé Maths en terminale)* - Mathématiques expertes *(réservé aux candidats avec spé Maths en terminale)* - Droit et grands enjeux du monde contemporain	- Droit et grands enjeux du monde contemporain

ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE
Liberté
Égalité
Fraternité

MODALITES D'EVALUATION des enseignements optionnels

(cf. note de service du 25 octobre 2021 publié au BOEN n°41 du 4 novembre 2021)

Enseignements optionnels	Note	Passation sur les deux années du cycle terminal		Passation en fin de cycle terminal
		Epreuve en fin de première	Epreuve en fin de terminale	Epreuve en terminal
Langue vivante C	Sur 20 pts	**Niveau visé A2** **Axes définis dans le programme de LVA/LVB** **Evaluation orale de 10 mm sans préparation** **Déroulement :** Le candidat présente un document (texte ou document iconographique) à l'examinateur. Max 5mm de présentation du document en expliquant en quoi il illustre une thématique traitée au cours de l'année. Max 5mm d'entretien où l'examinateur engage le candidat à approfondir certains points de son exposé puis élargit à des questions générales.	**Niveau visé A2/B1** **Axes définis dans le programme de LVA/LVB** **Evaluation orale de 10 mn sans préparation** **Déroulement :** Le candidat apporte 2 ou 3 documents portant sur le même thème (1 ou 2 textes et 1 ou 2 documents iconographiques) Max 5mm de présentation du dossier en expliquant en quoi il illustre une thématique traitée au cours de l'année. Max 5mm d'entretien où l'examinateur engage le candidat à approfondir certains points de son exposé puis élargit à des questions générales.	

Enseignements optionnels	Note	Passation sur les deux années du cycle terminal		Passation en fin de cycle terminal
		Epreuve en fin de première	Epreuve en fin de terminale	Epreuve en terminal
Arts plastiques *Programme de 1ère l'arrêté du 17 janvier 2019 publié au BOEN spécial du 22 janvier 2019* *Programme de terminale : arrêté du 19 juillet 2019 publié au BOEN n°8 du 25 juillet 2019*	1ère partie sur 10pts 2ème partie sur 10 pts	**Deux parties sur le programme de première**	**Deux parties sur le programme de terminale**	**Deux parties sur le programme du cycle terminal**
		1ère partie de 15mm sans préparation : compétences relatives à la pratique plastique Dont 5 à 7mm max de présentation de deux réalisations par le candidat amené le jour de l'épreuve. Si nécessite matériel, amené par le candidat et prévoit des versions imprimées. Temps restant dialogue avec le jury **2ème partie de 15mm sans préparation : connaissances et compétences relatives à la culture plastique et artistique** Dont 5mm max de présentation par le candidat d'une réflexion en s'appuyant sur 2 ou 3 œuvres relevant des arts plastiques. Temps restant dialogue avec le jury pour approfondir la réflexion du candidat. **Document de synthèse, questionnement des programmes et listes des œuvres choisies** Un document de synthèse est rédigé par le candidat. Il y décrit sommairement en une page, le travail conduit.		

ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE
Liberté

<table>
<tr><th rowspan="2">Enseignements optionnels</th><th rowspan="2">Note</th><th colspan="2">Passation sur les deux années du cycle terminal</th><th>Passation en fin de cycle terminal</th></tr>
<tr><th>Epreuve en fin de première</th><th>Epreuve en fin de terminale</th><th>Epreuve en terminal</th></tr>
<tr><td rowspan="2">Arts théâtre

Programme de 1ère : arrêté du 17 janvier 2019 publié au BOEN spécial du 22 janvier 2019

Programme de terminale : arrêté du 19 juillet 2019 publié au BOEN n° 8 du 25 juillet 2019

Programme limitatif 2024-2025 publié au BOEN n° 1 du 04/01/24 (note de service du 04/12/2023)</td><td rowspan="2">1ère partie 10 pts

2ème partie 10 pts</td><td>Deux parties sur le programme de première</td><td>Deux parties sur le programme de terminale</td><td>Deux parties sur le programme du cycle terminal</td></tr>
<tr><td colspan="2">1ère partie de 15 mn sans préparation : Compétences relatives à la pratique théâtrale
5 mn max : Le candidat présente et interprète une courte scène en lien avec un projet de création réalisé durant l'année.
Temps restant : entretien avec le jury

2ème partie de 15 mn sans préparation : Connaissances et compétences relatives à la culture théâtrale et artistique
5 mn max de présentation par le candidat de l'une des questions ou l'un des œuvres étudiée ou vue que le jury sélectionne dans la liste transmise avant l'évaluation.
Temps restant : entretien avec le jury</td><td>1ère partie de 15mm sans préparation : Compétences relatives à la pratique théâtrale
5mm max : Le candidat présente et interprète une courte scène en lien avec un projet réalisé durant les deux années du cycle terminal.
Temps restant : entretien avec le jury

2ème partie de 15 mm sans préparation : Connaissances et compétences relatives à la culture théâtrale et artistique
5mm max de présentation par le candidat de l'une des questions ou l'un des œuvres étudiée ou vue que le jury sélectionne dans la liste transmise avant l'évaluation.</td></tr>
<tr><td colspan="4">Le carnet de création et le document de synthèse sont transmis au jury au plus tard 15 jours avant l'évaluation à bureau.examens@institutfrancais-tunisie.com</td></tr>
<tr><th rowspan="2">Enseignements optionnels</th><th rowspan="2">Note</th><th colspan="2">Passation sur les deux années du cycle terminal</th><th>Passation en fin de cycle terminal</th></tr>
<tr><th>Epreuve en fin de première</th><th>Epreuve en fin de terminale</th><th>Epreuve en terminal</th></tr>
<tr><td rowspan="2">Mathématiques expertes

Programme de terminale : arrêté du 19 juillet 2019 publié au BOEN spécial n° 8 du 25 juillet 2019</td><td rowspan="2">20 pts</td><td rowspan="2"></td><td rowspan="2"></td><td>Durée : Evaluation orale de 30 minutes avec 30 minutes de préparation
Déroulement :
L'examinateur propose deux questions sur des parties différentes du programme à préparer. Entretien entre le candidat et l'examinateur.</td></tr>
<tr><td>Matériel disponible : Tableau
Matériel autorisé : calculatrice avec mode examen</td></tr>
</table>

ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE
Liberté

Enseignements optionnels	Note	Passation sur les deux années du cycle terminal		Passation en fin de cycle terminal
		Epreuve en fin de première	Epreuve en fin de terminale	Epreuve en terminal
Mathématiques Complémentaires *Programme de terminale : arrêté du 19 juillet 2019 publié au BOEN spécial n°8 du 25 juillet 2019*	20 pts			**Durée : Evaluation orale de 30 minutes avec 30 minutes de préparation** **Déroulement** : Le candidat fournit à l'examinateur une liste de 6 thèmes d'étude du programme. L'examinateur propose au candidat 2 questions portant sur 2 thèmes différents figurant dans la liste du candidat. Le candidat peut s'appuyer sur ces notes pendant l'entretien. **Matériel disponible** : Tableau **Matériel autorisé** : calculatrice avec mode examen
Droits et grands enjeux du monde contemporain *Programme de terminale : arrêté du 19 juillet 2019 publié au BO spécial n° 8 du 25 juillet 2019, modifié par arrêté du 15 avril 2022.*	20 pts			**Durée : Evaluation orale de 20 mm sans temps de préparation** **Déroulement** : A partir d'un **dossier personnel** composé et présenté à l'examinateur par le candidat, ce dernier expose pendant 10mm max son analyse sans être interrompu, puis répond aux questions durant 10mm. Le candidat remet au jury un exemplaire d'un dossier écrit de 5 pages min 10 pages max (hors annexes). Le candidat dispose d'un 2e exemplaire pendant la durée de l'épreuve. **Le dossier doit émaner d'une réflexion personnelle du candidat. Tout plagiat pourra être considéré comme une fraude à l'examen.**